



Commune de Feucherolles

Procès verbal du Conseil Municipal

24 JUIN 2008

Nombre de conseillers 23 L'an deux mille huit, le vingt quatre juin à vingt heures quarante
 En exercice : 22 cinq, le Conseil municipal, légalement convoqué le vingt juin , s'est
 Présents : 17 réuni en Mairie en séance publique sous la présidence de
 Votants : 22 Patrick LOISEL, Maire

Etaient présents :

Patrick LOISEL, Katrin VARILLON, Bernard LEMAITRE, Patrick CLOUZEAU, Paul-Philippe BONNOT, Isabelle GARDE, Margaret de FRAITEUR, Michel FREMIN, Sylvie FREYCHET, Jean-Baptiste MOIOLI, Laurence de VILLERS, Martine LEPAGE, Susanne ZSCHUNKE , Marc REBEL, Anne-Sophie BALANCA, Annie TOURET , Lars-Peter SJÖSTRÖM formant la majorité des membres en exercice

Absents ayant donné pouvoir :

Etienne de POMMERY a donné pouvoir à Patrick LOISEL
 Martine BRASSEUR a donné pouvoir à Katrin VARILLON
 Ariane RAUGEL a donné pouvoir à Bernard LEMAITRE
 Josette CHARIL a donné pouvoir à Margaret de FRAITEUR
 Jacques RAVARY a donné pouvoir à Patrick CLOUZEAU

Madame Susanne ZSCHUNKE a été désignée secrétaire de séance.

* * * *

Le procès-verbal du conseil municipal du 21 mai 2008 est adopté à l'unanimité.

* * * *

63-06-2008 ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2007 DU BUDGET DE LA VILLE

Le Maire ayant quitté la séance conformément à l'article L.2121.14 du Code général des collectivités territoriales, le Conseil Municipal siège sous la présidence de Monsieur Patrick CLOUZEAU, maire adjoint en charge des finances.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l' UNANIMITE

- o CONSTATE pour la comptabilité de la commune les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative aux reports à nouveau, au résultat de fonctionnement et au fond de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés aux différents comptes du budget ;
- o RECONNAIT la sincérité des restes à réaliser
- o ADOPTE le compte administratif de l'exercice 2007, arrêté comme suit :

LIBELLES	FOCTIONNEMENT	INVESTISSEMENTS
Dépenses	2 590 605,20	721 676,07
Recettes	3 106 852,09	1 236 523,51

résultats de l'année 2007	516 246,89	514 847,44
Report de l'année 2007	0.,,	-33 151,42
Résultat à reporter en 2008	516 246,89	481 696,02

* * * *

64-06-2008 COMPTE ADMINISTRATIF 2007 : ASSAINISSEMENT

Le Maire ayant quitté la séance conformément à l'article L.2121.14 du Code général des collectivités territoriales, le Conseil Municipal siégeant sous la présidence de Patrick CLOUZEAU , maire adjoint en charge des finances.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l' UNANIMITE

- o CONSTATE pour la comptabilité de la commune les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative aux reports à nouveau, au résultat de fonctionnement et au fond de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés aux différents comptes du budget ;
- o ADOPTE le compte administratif de l'exercice 2007, arrêté comme suit :

LIBELLES	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENTS
Dépenses	34 775,52	22 962,51
Recettes	70 111,89	25 482,89
résultats de l'année 2007	35 336,37	2 519,89
Report de l'année 2007	88 556,42	102 836,22
Résultat à reporter en 2008	123 892,79	105 356,11

* * * *

65-06-2008 ADOPTION DU COMPTE DE GESTION 2007 DU BUDGET DE LA VILLE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l' UNANIMITE, DECIDE

- D'ADOPTER le compte de gestion de la ville du receveur pour l'exercice 2007 et dont les écritures sont conformes à celles du compte administratif pour le même exercice - joint à la présente délibération.

* * * *

66-06-2008 ADOPTION DU BUDGET SUPPLEMENTAIRE DE LA VILLE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l' UNANIMITE, décide

- o D'ADOPTER le Budget supplémentaire 2008 de la ville comme suit :

Articles	Libellés	Dépenses	Recettes
	Total Budget supplémentaire	1 112 942,91	1 112 942,91
022	Dépenses imprévues	21 246,89	
023	Virement à la section d'investissement	495 000,00	
002	Résultat reporté 2007		516 246,89
	Total section de fonctionnement	516 246,89	516 246,89
20	Immobilisations incorporelles	25 497,00	
21	Immobilisations corporelles	353 647,64	
23	Immobilisations en cours	217 551,38	
1641	Emprunts		-380 000,00
021	Virement de la section de fonctionnement		495 000,00
001	Solde d'exécution positif reporté 2007		481 696,02
	Total section d'investissement	596 696,02	596 696,02

* * * *

67-06-2008 ADOPTION DU COMPTE DE GESTION 2007 DU BUDGET DE L'ASSAINISSEMENT

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l' UNANIMITE

- o d'ADOPTER le compte de gestion du budget assainissement du receveur pour l'exercice 2007 dont les écritures sont conformes à celles du compte administratif pour le même exercice.

* * * *

68-06-2008 ADOPTION DU BUDGET SUPPLEMENTAIRE DE L'ASSAINISSEMENT

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l' UNANIMITE

- o D'ADOPTER le Budget supplémentaire 2008 du budget assainissement de la ville comme suit :

Articles	Libellés	Dépenses	Recettes
	Total Budget supplémentaire	329 248,90	329 248,90
615	Entretien et réparations	23 892,79	
023	Virement à la section d'investissement	100 000,00	
002	Résultat reporté 2007		123 892,79
	Total section de fonctionnement	123 892,79	123 892,79
21	Immobilisations corporelles	105 356,11	
23	Immobilisations en cours	100 000,00	
021	Virement de la section de fonctionnement		100 000,00
001	Solde d'exécution positif reporté 2007		105 356,11
	Total section d'investissement	205 356,11	205 356,11

* * * *

69-06-2008 LISTE DES DEPENSES AFFECTEES A L'ARTICLE 6232 (fêtes et cérémonies)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l' UNANIMITE

- d' AFFECTER à l'article 6232 les dépenses suivantes :

- ☞ Repas animation liés aux évènements municipaux, associatifs et cérémonies officielles.
- ☞ Pose et dépose des décorations et guirlandes de Noël
- ☞ Bon d'achats stagiaires et cartes cadeaux
- ☞ Fournitures, denrées et boissons pour vernissage des évènements municipaux, associatifs et cérémonies officielles,
- ☞ Fleurs pour mariages, décès, naissances et cérémonies officielles
- ☞ Contrats et dépenses liés aux évènements municipaux, associatifs et cérémonies officielles (spectacles, concerts, animations, expositions et fêtes ...)
- ☞ Location liée aux évènements municipaux, associatifs et cérémonies officielles (sonorisation, stands, éclairage, panneaux d'exposition, groupe électrogène, toilettes, calèches, nacelles, matériels divers ...)
- ☞ Achats liés aux évènements municipaux, associatifs et cérémonies officielles (décorations de Noël, sapins, lots pour tombola, jouets, matériels divers ...)
- ☞ Achat petits matériels, outillages, mobiliers pour fêtes
- ☞ Echarpes, insignes, cartes du maire et des adjoints
- ☞ Médailles sportives et culturelles

* * * *

70-06-2008 FIXATION DU MONTANT DE LA PARTICIPATION POUR RACCORDEMENT A L'EGOUT

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, DECIDE à l' UNANIMITE

- o d' APPLIQUER la participation de raccordement à l'égout représentative de l'assainissement à

compter du 1^{ER} Juillet 2008 selon les modalités suivantes :

1 : Montant de la participation de raccordement à l'égout :

- Les propriétaires des immeubles dont le permis de construire a été délivré postérieurement à la date de mise en service du réseau d'assainissement devront s'acquitter de la participation de raccordement à l'égout de 1600 €.

2 : Délais de paiement :

- Cette taxe sera exigible un an après le dépôt de l'ouverture de chantier.

* * * *

71-06-2008 TARIFS DE LA RESTAURATION SCOLAIRE ET DES ACTIVITES PERISCOLAIRES

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, DECIDE à l' UNANIMITE

- o d'ADOPTER les tarifs à compter du 1^{ER} septembre 2008 selon les modalités suivantes :

1. LES TARIFS UNITAIRES RESTAURATION SCOLAIRE :

Plein tarif	Tarif réduit	Demi-tarif	Adultes
3,55	2,66	1,77	6,30

2. TARIF POUR UNE PERIODE

Prix unitaire x nombre de jours d'école

MODE DE CALCUL =

3 périodes

TARIF POUR UNE PERIODE	1 j/semaine	2 j/semaine	3 j/semaine	4 j/semaine
PLEIN TARIF	45	85,20	127,80	162,10
TARIF REDUIT	33,75	63,90	95,85	121,60
DEMI TARIF	22,50	42,60	63,90	81,05

3. LES TARIFS UNITAIRES PERISCOLAIRE :

Prix unitaire	Horaires	Plein tarif	Tarif réduit	Demi-tarif
Accueil du matin	7h à 8h35	2,15	1,62	1,07
Accueil après l'étude	17h45 à 19 h	2,15	1,62	1,07
Accueil postscolaire Goûter inclus 0,45 €	16h30 à 19 h	3	2,25	1,50

4. LES TARIFS ACCUEIL DU MATIN ET APRES ETUDE POUR UNE PERIODE :

TARIF POUR UNE PERIODE	1 j/semaine	2 j/semaine	3 j/semaine	4 j/semaine
PLEIN TARIF	28	52	78	99
TARIF REDUIT	21	39	59	74
DEMI TARIF	14	26	39	49,50

5. LES TARIFS POSTSCOLAIRE POUR UNE PERIODE :

TARIF POUR UNE PERIODE	1 j/semaine	2 j/semaine	3 j/semaine	4 j/semaine
PLEIN TARIF	38	72	108	137
TARIF REDUIT	28,50	54	81	103
DEMI TARIF	19	36	54	68,50

6. LES TARIFS OCCASIONNELS :

(Prix unique sans application du quotient et en fonction des places disponibles)

Accueil du matin	4,45
Accueil après l'étude	4,45
Post scolaire Goûter inclus	5,70

ETUDE : Tarif unique pour chaque période : (Prix unique sans application du quotient)

Etude	16h30 à 17h45	120	4 j/semaine (goûter inclus)
-------	---------------	-----	-----------------------------

7. RAPPEL

- ↪ Les forfaits seront payables à terme à échoir
- ↪ Ils ne pourront faire l'objet d'aucune modification en cours d'exécution,
- ↪ Pour toutes modifications d'un forfait, les parents devront se manifester par courrier un mois avant le début de la période concernée, sinon les forfaits seront reconduits tacitement et donc facturés en l'état

A. Application du tarif réduit :

- ↪ Famille de 3 enfants et plus (enfants scolarisés de -18 ans)
- ↪ Famille bénéficiant du quotient familial

B. Application du ½ tarif :

- ↪ Famille non imposable

* * * *

72-06-2008 TARIFS DE LA BROCANTE

Le Conseil Municipal et après en avoir délibéré, décide à l' UNANIMITE

- o de FIXER les tarifs de la brocante comme suit :

Nombre de mètres linéaires	Commune	Extérieurs	Professionnels commune	Professionnel extérieurs
2	12,90 €	26,90 €	27,30 €	32,20 €
4	20,40 €	51,50 €	52,50 €	61,20 €
6			65,10 €	76,20 €
8			86,10 €	100,90 €
10			107,10 €	129,60 €
12			128,10 €	150,20 €
Annonce publicitaire à la buvette : 3,25 € par annonce				

* Ces tarifs comprennent une participation de 3,25 € par exposant au profit du CCAS

* * * *

73-06-2008 TARIFS DE LA BIBLIOTHEQUE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l' **UNANIMITE**

- o DE FIXER les tarifs de bibliothèque à compter du 1^{er} septembre 2008 ainsi qu'il suit
 - o 15 € pour les familles de Feucherolles
 - o 20 € pour les familles extérieures

* * * *

74-06-2008 TARIFS DES SALLES MUNICIPALES ET PRET DE MATERIELS

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l' **UNANIMITE**

- o DE FIXER les tarifs de location des salles municipales à compter du 1^{er} juillet 2008, comme suit :

ESPACE Joe Dassin	Commune	Extérieurs	Associations syndicales, culturelles ou sportives Feucherollaises
Grande salle	332	500	100
Petite salle	132	190	42
Cuisine	83	125	24
Caution Forfait unique pour tous			
grande salle	200		
petite salle	100		
cuisine	100		

Salle Raymond DUMAY	Commune	Extérieurs	Association syndicales, culturelles ou sportives Feucherollaises
Salle	399	599	83
Tisanerie	49	74	17
Caution Forfait unique pour tous			
salle	200		
tisanerie	66		

Maintien des tarifs de location des matériels : pour méméoire

MATERIEL Espace J. Dassin	Commune	Extérieurs	Associations syndicales, culturelles ou sportives Feucherollaises
Vaisselle 50 couverts	110	167	31
Vaisselle 100 couverts	190	286	55
Caution Forfait unique pour tous			
Vaisselle 50 couverts	158		
Vaisselle 100 couverts	317		

- DIT que les associations syndicales, culturelles et sportives de Feucherolles peuvent bénéficier **une fois par an** de ces tarifs, sauf dérogation accordée par la municipalité.

* * * *

75-06-2008 REMUNERATION DES PROFESSEURS DES ECOLES MUNICIPALES ET DES INTERVENANTS SUR LA BROCANTE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l' **UNANIMITE**

- de **FIXER** le taux de rémunération horaire, à compter du **1^{ER} septembre 2008**, pour l'ensemble du personnel contractuel des écoles municipales de musique, de danse et de judo et les intervenants sur la brocante selon le tableau ci-dessous:
 - Professeurs de danse et musique 16,50 €
 - Professeur de judo 25,04 €
 - Intervenants Brocante 8,63 €

* * * *

76-06-2008 COMPOSITION DE LA COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, **DECIDE** à l' **UNANIMITE**, de présenter à Monsieur le Directeur des services fiscaux les listes ci-dessous :

16 Membres prioritaires

1. M. Laurent MORATAL (hors commune)
2. M. Bernard BILLIERES
3. Mme Marie Lorraine DARTOY
4. M. Jean FRUCTUS
5. M. Jacques HELIAS
6. Mme Nicole LEGRAND
7. M. Jean François MAUBERT
8. Mme Sylvianne POHU
9. Mme Brigitte FREMIN
10. M. Jean-Robert EUVE
11. Mme Catherine VARILLON
12. M. Etienne de POMMERY
13. M. Paul-Philippe BONNOT
14. Mme Margaret de FRAITEUR
15. M. Jacques RAVARY
16. Mme Isabelle GARDE

16 membres non prioritaires

- M. François GEOFFRAY (hors commune)
- M. Bernard LEMAITRE
- M. Patrick CLOUZEAU
- Mme Laurence de VILLERS
- M. Marc REBEL
- Mme LEPAGE Martine
- Mme Annie TOURET
- M. Michel FREMIN
- M. Jean-Baptiste MOIOLI
- Mme Martine BRASSEUR
- Mme Sylvie FREYCHET
- Mme Ariane RAUGEL
- Mme Josette CHARIL
- Mme Anne-Sophie BALANCA
- Mme Marie-Blanche AUBIER
- M. Roland BERNUZEAU

* * * *

77-06-2008 RAPPORTS ANNUELS 2006 SUR LES ACTIVITES DES SYNDICATS INTERCOMMUNAUX

↳ SITRAVAG

Syndicat Intercommunal des TRANsports du VAI de Gally

- ↳ SIVOM de Saint-Germain en Laye : Fourrière et Centre de secours
- ↳ SMERGC Syndicat Mixte d'Etude pour la Réouverture de la Grande Ceinture
- ↳ S.I.E.R.E Syndicat Intercommunal d'Etudes, de REalisation de gestion du parc automobiles desservant la gare ferroviaire de St-Nom la Bretèche
- ↳ SIAE Ru de Gally Syndicat Intercommunal d'Aménagement et d'Entretien

Le Conseil Municipal **PREND ACTE** des rapports d'activités des syndicats intercommunaux auxquels adhère la commune.

* * * *

78-06-2008 AVENANT A LA CONVENTION D'EXPLOITATION DES LIGNES 42,43 ,44 PAR CSO/VEOLIA

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l' **UNANIMITE**

- **D'ADOPTER** l'avenant n°1 prolongeant la convention d'exploitation du réseau de Saint Nom la Bretèche relative à l'exploitation des lignes 42,43,44 de six mois dans les conditions définies dans la précédente convention (jointe à la présente délibération).